

PLAN PARTICULIER DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

Travaux réalisés par :



ALB FRANCE

Sur le chantier :



Chantier :

McCain Projet Zenith
ZI de la Motte aux bois/62440 Harnes

Chantier de Catégorie 1 soumis au règlement du CISSCT

L'entreprise est titulaire des lots : Lot principal

Indice	Date	Modifications	Rédigé par	Vérifié par	Signature
0	28/04/2025	Initial	Deceuninck Miguel	Nathan CAFFIER	

SOMMAIRE

1.	PRINCIPAUX INTERVENANTS	4
2.	ORGANISMES DE PREVENTION.....	5
3.	REPRESENTANTS DE L'ENTREPRISE	6
4.	DOCUMENTS DE REFERENCE.....	7
5.	SOUS-TRAITANCE.....	7
6.	PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS.....	7
7.	NATURE DES TRAVAUX ET ORGANISATION GENERALE	8
7.1	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	8
7.2	NATURE DES TRAVAUX A EFFECTUER.....	8
7.3	DELAI PREVISIONNEL.....	9
7.4	EFFECTIF PREVISIONNEL.....	9
7.5	TEMPS ET HORAIRES DE TRAVAIL.....	10
8.	MESURES GENERALES D'HYGIENE ET DE SECURITE	11
8.1	EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	11
8.2	EQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE	11
8.3	POLITIQUE DE SANCTIONS	11
8.4	EQUIPEMENTS ET ENGINS	12
8.5	MATERIEL MEDICAL	12
8.6	SURVEILLANCE MEDICALE.....	12
8.7	DROGUES, ALCOOL ET VIGILANCE.....	12
8.8	TABAGISME	13
8.9	TRAVAILLEURS SECOURISTES	13
8.10	HABILITATIONS DU PERSONNEL.....	13
8.11	Levages	14
8.12	TELEPHONE, RADIO ET ECOUTEURS	15
8.13	IDENTIFICATION DU PERSONNEL	15
8.14	ORGANISATION DES SECOURS	15
8.15	BASE VIE.....	15
8.16	CONTROLE D'ACCES.....	16
8.17	LIVRAISONS.....	17
8.18	NETTOYAGE ET EVACUATION DES DECHETS.....	17
9.	ANALYSE DES RISQUES ET PREVENTION	18
9.1	RISQUES LIES AU SITE.....	18
9.1.1	CIRCULATION SUR SITE.....	18
9.1.2	RESEAUX EXISTANTS AERIENS ET/OU ENTERRES	19
9.2	RISQUES PROPRES A L'OPERATION	19
9.2.1	COACTIVITE.....	19
9.2.2	ANALYSE ET PREVENTION DES RISQUES INHERENTS AU CHANTIER ET A SON ENVIRONNEMENT	19
9.2.3	ANALYSE DES RISQUES DE DERNIERE MINUTE (LMRA).....	21

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

9.2.4	MODE OPERATOIRE / ANALYSE DES RISQUES :	23
10.	ANNEXE	24
10.1	CONSIGNES POUR LES URGENCES	24
10.2	NUMEROS D'URGENCE	25
10.3	Livraison : protocole de sécurité	26
	Voir document en annexe	31
10.4	Plan de levage	32
	Liste des sous-traitantes	35



	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

1. PRINCIPAUX INTERVENANTS

Maîtrise d'ouvrage	
	Mc Cain Alimentaire Parc d'activité de la motte du bois 62440 Harnes
Maîtrise d'œuvre	
	Artelia 300 rue de Lille Bâtiment B – 3 ^{ème} étage 59520 Marquette-Lez-Lille
Coordonnateur SPS	
	Bureau Veritas Construction 299 Rue du Général de Gaulle 59700 Marcq en Baroeul <u>Représentant :</u> Frederic Remy frederic.remy@bureauveritas.com
Contractant général	
	ALB FRANCE 10 rue Michel Servet 59000 LILLE <u>Représentant :</u> M. Piet Vandenberghe – 0032 470 20 85 83 Piet.vandenberghe@alheembouw.be
Assureur en accidents du travail	
	Pro BTP 113 Rue Royale 59000 Lille France <u>TEL :</u> 0033 3 20 12 35 35

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

Service médical interentreprise



Astil
56 Rue Ferdinand Buisson,
62200 Boulognes-sur-Mer
France

0033 3 21 87 79 00

2. ORGANISMES DE PREVENTION

O.P.P.B.T.B.



Parc Europe – Bâtiment 10
340 Avenue de la Marne
59700 MARCQ EN BAROEUL

C.A.R.S.A.T.



11 Allée Vauban
59660 VILLENEUVE D'ASCQ

D.I.R.E.C.C.T.E.



95 Avenue Van Pelt,
62300 Lens
ddets-uc2@pas-decalais.gouv.f

ALB FRANCE

	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

3. REPRESENTANTS DE L'ENTREPRISE

Fonction	Nom / Prénom	Mobile
Président	TEMMERMAN Peter	0032 473 52 58 13
Directeur général/ directeur chantier	VANDENBERGHE Piet	0032 470 20 85 83
Chef de projet	DE WULF Vincent	0032 476 54 76 18
HSE	DECEUNINCK Miguel CAFFIER Nathan	0032 472 12 07 28 0033 682 52 52 96



 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

4. DOCUMENTS DE REFERENCE

- P.G.C. Rev0 de bureau Veritas, mise en place le 10/10/2024 par Nicolas Balcon
- Plan HSE Chantier Projet Zenith Harnes, révision 2 mise en place le 10/06/2024 par JB. Gouin

5. SOUS-TRAITANCE

Les sous-traitants retenus et agréés par le maître d'œuvre sont dans l'obligation de prendre contact avec le coordonnateur SPS pour réaliser une inspection commune (VIC) avant toute intervention. Ils ont également l'obligation de rédiger leur propre PPSPS.

ALB France envoie le PGC et plan HSE chantier au chaque sous-traitant

Certains travailleurs indépendants peuvent souscrire à notre propre PPSPS. Ces travailleurs indépendants sont :

- Piet Vandenberghe

Liste des sous-traitants en annexe

6. PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS

Les prestations des prestataires ou fournisseurs sont sous la juridiction du PPSPS d'ALB France. Les locataires interviendront sous la responsabilité de l'entreprise utilisatrice. Par conséquent, cette société n'est pas soumise à l'inspection commune préalable, mais elle doit appliquer les dispositions prévues au PGC du bureau Veritas et au PPSPS d'ALB France. Néanmoins, le prestataire ou fournisseur est responsable de la qualité et de la sécurité de ses employés. Pour cette raison, la société prestataire doit préciser ses modes opératoires et s'enquérir des modalités concrètes d'intervention de ses salariés sur le chantier.

Les dépanneurs, visiteurs ou fournisseurs ont la possibilité d'accéder sans suivre l'accueil sécurité. C'est à ALB France (ou un autre client) de prévoir une personne qui accompagnera le prestataire.

ALB FRANCE

7. NATURE DES TRAVAUX ET ORGANISATION GENERALE



7.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX

ALB France est contractant général pour la construction d'un nouvel atelier de fabrication flocons, avec préalablement la démolition des quais de déchargement site de Mc Cain Harnes et de la réalisation de travaux préparatoires de VRD.

Désengorgement de la fin de ligne
Evolution du traitement des eaux usées

7.2 NATURE DES TRAVAUX A EFFECTUER

Travaux de gros œuvre BTP en tout genre effectués par intervenants ALB France ou sous-traitants

Cette liste non exhaustive est uniquement fournie à titre d'illustration :

- Terrassement
- Fondations profondes et renforcement de sol
 - Fondation de pieux
 - Massifs de fondation

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

- Pose de superstructure en béton
- Dallage :
 - o Treillis soudé
 - o Jointe dilatation
- Coulage du béton
 - o Dalle
 - o Fondation
 - o Propreté
- Structure métallique
- Maçonnerie
- Couverture- Etanchéité
 - o Bac Acier
 - o Planchers en tôle d'acier
 - o Toiture panneaux
- Garde-corps métallique sur les escaliers
- Portes sectionnelles
- Equipements de quai
- Lanterneaux de désenfumage
- Bardage
 - o Bardage métallique
 - o Contre bardage
 - o Coiffes d'acrotères
- Revêtement type résine époxydique
- Résine-Peinture de sol
- Signalétiques
- Finitions et raccordements

7.3 DELAI PREVISIONNEL

Début des travaux : 19/05/2025

Durée prévisionnelle des travaux : 31/12/2025

7.4 EFFECTIF PREVISIONNEL

Entreprise	Effectif minimum	Effectif maximum
ALB France	1	10
Sous-traitants	Voir PPSPS sous-traitants (± 45 personnes)	



McCain Projet Zenith

7.5TEMPS ET HORRAIRES DE TRAVAIL

Les horaires de travail varient selon la saison et le lieu de chantier.

Basisuurrooster 1 (40 uur per week)							
	Aankomst	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	
Maandag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Dinsdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Woensdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Donderdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Vrijdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	40
Zaterdag							
Zondag							
Werkuren		2,5		2,5		3	8
Rusttijden			0,5		0,75		1,25
Basisuurrooster 1 (44 uur per week)							
	Aankomst	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	
Maandag	5u30-6u00	6u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Dinsdag	5u30-6u00	6u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Woensdag	5u30-6u00	6u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Donderdag	5u30-6u00	6u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Vrijdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	44
Zaterdag							
Zondag							
Werkuren		3,5 / vrij 2,5		2,5		3	9 / vrij 8
Rusttijden			0,5		0,75		1,25
Basisuurrooster 1 (44 uur per week)							
	Aankomst	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	
Maandag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Dinsdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Woensdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Donderdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Vrijdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Zaterdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-11u30			44
Zondag							
Werkuren		2,5		2,5		3	8
Rusttijden			0,5		0,75		1,25

En cas de travail le samedi nécessité d’annonce en amont à EDEIS et au poste de sécurité par mail avec les effectifs qui seront présents et les secouristes prévus.

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

8. MESURES GENERALES D'HYGIENE ET DE SECURITE

8.1 EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Le personnel sera équipé et fera usage des Equipements de Protections Individuels obligatoires suivants :

- Vêtements de travail (couvrant)
- Vêtements haute visibilité
- Chaussures de sécurité montantes, bottes de sécurité
- Gants de protection
- Lunettes de sécurité adapté au activité (lors des travaux particuliers : perçage, et.)
- Ecran Facial (visière) adapté au activité (Lors des travaux particuliers : meulage, découpe, soudage, etc...)
- Coquilles ou bouchons de protection auditive (Lors des travaux particuliers : meulage, découpe, perçage etc...)
- Masques anti-poussières (Lors des travaux engendrant beaucoup de poussière : meulage, découpe, etc...)
- Casque avec logo, de l'entreprise, nom de la personne et jugulaire. Des autocollants seront apposés aucasque selon spécification.
- Harnais et dispositif antichute (lors des travaux particuliers :)



Le personnel est responsable de l'entretien de son équipement et à l'obligation d'utiliser au fur et à mesure des nécessités le matériel mis à sa disposition. Tout EPI défectueux est à remplacer.

8.2 EQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE

Les protections collectives sont prioritaires face aux protections individuelles. La mise en place et l'entretien doit suivre les recommandations du constructeur et la réglementation.

Chaque entreprise est responsable de la pose, de l'entretien et de la remise en place des protections installées. L'utilisation de l'échelle est interdite comme poste de travail hormis cas particulier qui sera étudié en amont avec validation de la MOE. L'utilisation de nacelles ou de plateformes individuelles roulantes sera préférée.

Le personnel ALB France dispose des habilitations nécessaires à l'utilisation des nacelles et a la pose des protection collective contre le chute d'hauteur. Les utilisateurs de nacelles seront munis de harnais et seront titulaires de la formation « port du harnais ».

Toute intervention réalisée avec une nacelle sera supervisée par l'équipe au sol.

8.3 POLITIQUE DE SANCTIONS

Pour protéger notre employés et collaborateurs de nos sous-traitants, ALB France mène une politique avec des petites infractions, safetystops/lourdes infractions et sanctions. **Les petites infractions**, telles que des EPI qu'on omet de porter, sont sanctionnées comme suit :

- Lors d'une première infraction, vous et votre employé recevront un avertissement.
- Lors d'une deuxième infraction, vous recevrez une injonction qui sera liée à notre clause d'amende de 250 euros.
- Lors d'une troisième infraction, vous recevrez encore une fois injonction avec clause d'amende et votre employé sera écarté du site.

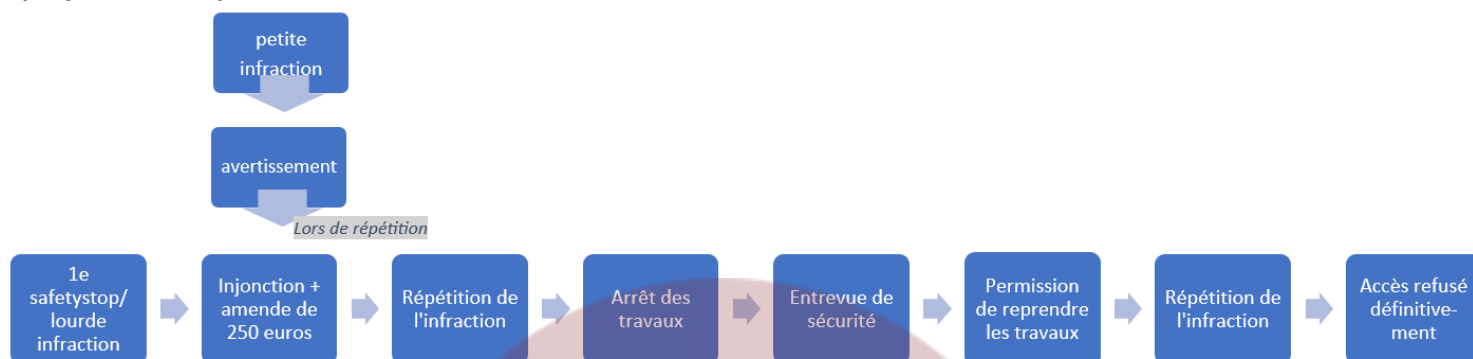
Des **safetystops/lourdes infractions** sont sanctionnées comme suit :

- Lors d'une première lourde infraction (safetystop) causant un de ces dangers, vous recevrez une injonction liée à notre clausule d'amende de 250 euros.
- Lors d'une deuxième lourde infraction (safetystop), vous recevrez encore une fois une injonction avec clause d'amende et votre employé sera écarté du site.

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

Un employé qui a été écarté du site, ne peut reprendre le travail qu'à partir de la semaine suivant l'infraction et après une entrevue de sécurité concernant cette infraction.

Aperçu schématique :



8.4 EQUIPEMENTS ET ENGINES

Tous nos engins sont à jour des Vérifications Générales Périodiques, des kit antipollution et instructions de fabricant (abaque de charge) sont disponible sur le projet.

Les contrôles périodiques sont effectués par une société agréée, qui appose un macaron après chaque vérification. Il est possible de consulter le rapport de vérification en scannant le QR Code présent sur le macaron ou sur demande au encadrent ALB France.

L'utilisation d'un engin par un autre société/macro-lot est toujours réglementée par un convention de prêt entre le prêteur et l'utilisateur. (convention prêt en annexe)

8.5 MATERIEL MEDICAL

ALB France prévoit des trousse de secours sur site. En plus chaque équipe dispose d'une trousse de secours sur site contenant le matériel médical nécessaire aux interventions de premiers secours.

8.6 SURVEILLANCE MEDICALE

Nos salariés travaillant sur chantier font l'objet d'un Suivi Individuel Renforcé conformément aux articles R 4624- 22 à R 4624-28 du code du travail.

Le suivi est assuré par Astil (coordonnées chapitre 2) pour tous les employés et de manière périodique.

8.7 DROGUES, ALCOOL ET VIGILANCE

Il est interdit à toute personne de pénétrer avec de l'alcool ou des stupéfiants sur le site. De séjourner sur le site en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants. En raison de son devoir d'assurer la sécurité en présence de manifestations caractéristiques d'un état d'ébriété ou d'emprise de stupéfiants, ALB France prendra immédiatement des mesures afin que l'intéressé ne puisse pas constituer un danger pour lui-même, pour autrui, pour le matériel et les produits.

ALB France a le droit d'entamer une procédure disciplinaire en cas de non-respect de ces dispositions.

La vigilance est un facteur déterminant sur nos sites. Les personnes étant sous traitement assujetti à endormissement de niveau deux et trois ne pourront exercer les activités suivantes: chauffeurs d'engins (grue, manitou, nacelle, chariot élévateur)

Travaux dangereux dans le sens du code du travail Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'article R.237-8 (levage, hauteur sans protection collective, montage/démontage échafaudage, cordistes..., travaux en espace confiné, travaux sous tension >400V...

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

8.8 TABAGISME

Pour des raisons de santé, de sécurité, et d'hygiène, il est interdit de fumer (cigarettes électroniques incluses) dans les endroits non autorisés.

ALB France mettra en place des zones fumeurs clairement identifiées par un affichage. La localisation des zones fumeurs est intégrée dans l'accueil sécurité et affichées sur chantier.



Les mégots étant considérés comme des déchets, ils ne peuvent être jetés au sol. **McCain Projet Zenith** a le droit d'entamer une procédure disciplinaire ou de supprimer la zone fumeur en cas de non-respect de ces dispositions.

8.9 TRAVAILLEURS SECOURISTES

Nous assurons un Sauveteur Secouriste du Travail par 10 personnes sur site. Ces derniers sont identifiés par un macaron sur l'étiquette de leur casque.



8.10 HABILITATIONS DU PERSONNEL

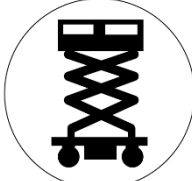
L'ensemble du personnel de chantier est formé et dispose des autorisations de conduite nécessaires à l'utilisation des engins de chantier.

Le personnel sera identifié au moyen d'un logo sur son casque, ce logo lui sera remis après l'accueil sécurité et la vérification de la mise à jour de son titre d'habilitation.

Nous concernant, les formations détenues par notre personnel (suivant le poste) sont les suivantes :

Intitulé	Description	Aperçu
Chariot élévateur	Personnel étant certifié à conduire le chariot élévateur.	
Nacelle élévatrice	Personnel étant certifié à conduire le nacelle élévatrice.	

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

Nacelle à ciseaux	Personnel étant certifié a conduire le nacelle à ciseaux.	
Chariots	Personnel étant certifié a conduire le chariot.	
Excavatrice	Personnel étant certifié a conduire l'excavatrice.	
Grue à tour	Personnel étant certifié a conduire le grue à tour.	

Ces autocollants sont strictement personnels. Les céder, prêter ou échanger ou les porter sans validation **ALB France** constitue une faute grave relevant d'une action disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du site.

8.11 Levages

Tous les levages sont effectuer avec un moyenne de levage adaptée au tache. Cela permet d'utiliser différents équipements de levage, comme : grue mobiles de construction (MK), grue PPM, chariot rotatif, grue sur camion, etc. Tous les VGP's de cette engins sont demander documenter par ALB France. Avant de commencer la mission de levage, le plan de levage et l'examen d'adéquation sont établis et ajouté au mode opératoire. (Plan de levage en pièce-jointe) Chaque grue est équipée d'un anémomètre garde la vitesse du vent, en cas de rafales supérieurs à 60 km/h (ou plus tôt si le levage l'exige), le levage est suspendu.

En cas d'interférence entre 2 ou plusieurs grue des accords clairs sont conclus et des dispositif de communication sont mise en place.

Les zones de levage doivent toujours être balisées avec des barrières rigides et/ou des chaînettes pour éviter que des personnes ne se trouvent sous la charge. De plus, un élingueur formé doit être présent pour élinguer les charges. En outre, cette personne a la fonction de vigie et aide le grutier à vérifier si la zone de levage est libre.

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

8.12 TELEPHONE, RADIO ET ECOUTEURS

L'utilisation des téléphones est autorisée sur le site sous 4 conditions :

- Interdiction de téléphoner en conduisant
- Interdiction de téléphoner en marchant
- Interdiction de téléphoner en étant à la manœuvre
- Interdiction de téléphoner hors zones sécurisées



L'utilisation d'écouteurs, de MP3 est interdite sur le chantier. En cas de non-respect de cette règle, le management projet **ALB France** a le droit de prendre des mesures disciplinaires.

8.13 IDENTIFICATION DU PERSONNEL

L'ensemble de notre personnel est titulaire de la carte BTP, il est en mesure de la présenter en cas de contrôle.

Le personnel de nos sous-traitants sont également tenus d'être titulaires d'une carte BTP, sauf si il s'agit des travailleurs indépendants.

8.14 ORGANISATION DES SECOURS

EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident, les travaux sont arrêtés pour éviter le suraccident. Les premiers soins aux victimes d'accidents sont assurés par les secouristes et les équipes de secours.

Attention : Dans le cadre d'un accident, aucune victime ne peut sortir seule d'un site ou d'un chantier pour soins médicaux. Elle doit être obligatoirement accompagnée par un représentant de l'entreprise.

La fiche « Consignes en cas d'urgence » est affichée dans les bungalows de l'entreprise, la conduite en cas d'urgence et les numéros d'urgence y sont inscrits. (Voir chapitre 10.1 et 10.2)

ALB France registre tout accident mêmes s'il n'est qu'un premier soin géré par un secouriste.

En cas d'accidents grave l'entreprise prévient le jour même le CARSAT, l'inspection du travail (DDETS), l'OPPBTP et le coordonnateur sécurité

Chaque entreprise est tenue d'adresser au Président du Collège, dans les 48 heures, une copie de toute déclaration d'accident du travail avec arrêt.

8.15 BASE VIE

ALB France est en charge de l'installation de sa propre base vie. Cette installation doit être conforme à la réglementation en vigueur. Un plan d'installation fera apparaître clairement ces installations. La maîtrise d'ouvrage prévoit les équipements sanitaires. ALB France prévoit les salles à manger, cuisines, vestiaires et bureaux. Les toilettes, lavabos et douches sont à prévoir par McCain pour le projet Zenith.

ALB France prend en compte les installations :

- Réfectoires et locaux de repos (Article R.453-143)
 - Local isolé des nuisances
 - Suffisamment grand pour les nombres des travailleurs + équipement des tables et de sièges
 - Eclairage, ventilation et maintien
 - Réfrigérateur
 - Micro-onde ou cuisinette
- Vestiaires (Article R.453-143)
 - Séparés des zones de travail
 - Bien ventilés
 - Armoires individuelle fermé (avec distinction des vêtements civils et de travail)

	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

A prévoir par McCain :

- Clôtures et accès
- Le poste de garde avec permanence
- L'emplacement des parkings
- Infirmerie avec permanence (disponible du site de production)

Il est strictement interdit de manger sur le site en dehors des réfectoires mis à disposition.
Dormir sur le chantier est interdit.

ALB France entretiendra les installations et s'assurera qu'elles restent propres et entretenues régulièrement. Il dimensionnera les locaux en fonction du nombre de salariés : chauffés, aérés, éclairés et entretenus. Il sera également pourvu au renouvellement des consommables (papier hygiénique, savon, essuie mains). Les toilettes sont installées à proximité du chantier et sont nettoyées et pourvues en papier hygiénique en permanence.

8.16 CONTROLE D'ACCES

McCain prend toutes les dispositions nécessaires pour que seules les personnes autorisées puissent accéder au chantier. Afin d'identifier le personnel autorisé, McCain élaborera un badge d'accès à entête du site sur lequel figurent les éléments suivants : nom, prénom, fonction entreprise et date de formation sécurité de la personne. Une formation d'accueil sécurité projet est obligatoire avant de pouvoir effectuer une opération sur site.

Lors des nouveaux accueils sécurité une fiche de demande d'induction chantier doit être réalisée. La demande d'induction doit être effectuée **au moins 48h ouvrées à l'avance**. En cas de délai trop court, il est nécessaire de contacter le **service HSE chantier par téléphone**.

Pour éviter tout retard, **les participants doivent arriver 15 minutes avant le début de la session** au bungalow d'accueil sécurité ZENITH, les retardataires ne seront pas acceptés et devront faire une nouvelle demande d'inscription pour une prochaine session.

Les participants doivent apporter un stylo à encre pour compléter le QCM de fin de formation.

Toute personne se présentant sans inscription préalable ne pourra pas être acceptée.

L'inscription à l'induction est validée uniquement après réception d'un mail de confirmation du service HSE chantier McCain.

Les personnes ne maîtrisant pas ou peu le français doivent être accompagnées d'un traducteur, et cette information doit être précisée lors de l'inscription.

Les demandes d'induction chantier sont à envoyer aux adresses suivantes :

- jean-baptiste.gouin@mccain.com
- kevin.descampiaux@mccain.com
- adrien.picard@mccain.com
- hse.mccain@acaly.fr

Planning hebdomadaire des sessions d'inductions chantier :

Jours de la semaine	Horaires	Formateurs
Lundi	De 8H00 à 9H30	Zoé ou Nicolas
	De 14H00 à 15H30	Zoé ou Nicolas
Mardi	De 8H00 à 9H30	Kévin
Mercredi	De 8H00 à 9H30	Adrien
Jeudi	De 8H00 à 9H30	Jean-Baptiste

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

8.17 LIVRAISONS

Chaque livraison doit être gérée par un protocole. Ce protocole intègre les opérations de chargements et de déchargements. Les livreurs devront être accompagnés et pris en charge par le personnel de l'entreprise qui a commandé la livraison après avoir pris connaissance des règles de sécurité du site. (document en PJ)

Pour se faire livrer, les entreprises devront s'assurer que les livreurs sont bien en possession des informations suivantes :

- **Nom de l'entreprise à livrer**
- **Horaires de livraisons**
- **Nom et téléphone du contact sur le site**
- **Protocole de chargement & déchargement**

Dans le cas où la livraison n'est pas renseignée ou si le chauffeur/livreur n'a pas de contact sur place, la livraison pourra être refusée.

De la même manière, tout colisage représentant un danger pour les opérateurs en charge du déchargement sera refusé (chargement instable, risque de chute de l'opérateur ou sur l'opérateur...). Il faut privilégier le déchargement par moyens mécaniques. Si levage, l'élingage doit pouvoir se faire via un opérateur au sol. En cas d'impossibilité, utilisation de l'échelle ou de l'escabeau est interdit (privilégier : nacelle, échafaudage ou plateforme individuelle Roulante (PIR)).

8.18 NETTOYAGE ET EVACUATION DES DECHETS

Le chantier a pour objectif « 0 déchets », ALB France est en charge du déchetage de chantier. Ils fournissent cinq zones de collecte et de tri des déchets en périphérie du bâtiment.

La MOA a le droit d'arrêter les travaux dans les zones sales. Chaque entreprise est responsable de la propreté et du nettoyage de sa zone de travail, de ses accès et de ses zones de stockage. Ce nettoyage devra se faire en prise de poste et en fin de poste. Durant la journée, les entreprises feront en sorte de garder leurs zones propres et rangées.

Les poubelles doivent être disposées dans chaque zone de travail. Les poubelles sont vidées et évacuées de manière à éviter toute insalubrité, débordement, pollution et contamination : Attention particulière les veilles de weekend en cas de grands vents (bien veiller à ce que les poubelles soient vidées). Attention également les veilles de grands vents aux stockages pouvant s'envoler : fixés ou lester ces stockages.

Sur chantier : Des bennes adaptées au tri sélectif sont mises à disposition par ALB France : DIB - Ferraille – Déchets Inertes – Bois. Les déchets classés seront stockés dans des containers dédiés (aérosols, peinture, colle...).

Les bennes seront vidées autant de fois que nécessaire.



 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

9. ANALYSE DES RISQUES ET PREVENTION

9.1 RISQUES LIES AU SITE

9.1.1 CIRCULATION SUR SITE

Sur l'ensemble du chantier clos, la ségrégation du roulant et du marchant est une priorité. ALB France est en charge de différencier les piétons et des engins ou camions par une matérialisation physique.

En dehors des engins de chantier, **McCain** limite au strict minimum l'entrée de véhicules sur le site.

Un plan de circulation et de gestion des flux engins et piétons sera rédigé et mis à jour régulièrement par McCain. Chaque entreprise devra le communiquer à tout son personnel y compris sous-traitant.

- La vitesse sur le site est limitée à 20km/h.
- Chaque manœuvre d'engin sur le chantier se fera avec l'assistance d'une vigie.

Respect du code de la route.

- Stationnement en marche arrière sur les zones de parking.
- Ne pas utiliser son téléphone au volant.
- Port de la ceinture de sécurité.
- Priorité aux piétons.
- Respecter les passages piétons.

Tout contrevenant aux règles de conduite se verra après avertissement écrit, retirer l'autorisation d'entrée sur le site.

Pour le stationnement d'engins de chantier, des mesures sont mises en place pour l'organisation (parc), la lutte contre l'incendie et la protection des sols.

Le stationnement se fait dans le sens du départ et uniquement sur des zones autorisées. L'accès de véhicule dans la zone du chantier est restreint. Tous les autres véhicules stationneront sur les parkings de chantier.

Dans le cas où les chauffeurs descendent de leur véhicule sur le chantier, ils doivent préalablement s'assurer de porter l'ensemble des EPI obligatoires sur le site.

Les entreprises maintiendront les voies de circulation véhicules propres et dégagées en tout temps.

Aucun obstacle au sol. Les passages de câbles seront soit aériens soit sous protection adaptée (pas de protection en planches ou basting).

Le non-respect de ces règles peut entraîner des mesures disciplinaires.

Concernant les circulations piétonnes :

- Ne pas courir.
- Tenir la rampe dans les escaliers (minimum 2 points d'appuis)
- Ne pas téléphoner en marchant
- Ne jeter aucun déchet autre part que dans une poubelle.
- Les cheminements piétons sont, sauf impossibilité technique, séparés et protégés physiquement des circulations véhicules.
- En cas de traversée d'une voie de circulation véhicule, un temps d'arrêt doit être observé de manière à s'assurer d'un passage sécuritaire. Des portillons sont mis en place à cet effet.
- Des passerelles seront installées pour le franchissement des tranchées.
- Les engins du chantier sont prioritaires.

L'accès principal du chantier sera dégagé de tout obstacle et sera entretenu de façon à faciliter la circulation des engins de chantier pendant toute la durée des travaux. La chaussée devra rester propre.

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

9.1.2 RESEAUX EXISTANTS AERIENS ET/OU ENTERRES

ALB France procèdera avant toute intervention à la consultation des concessionnaires présents sur site afin de tenir compte de la présence de divers réseaux enterrés ou aériens. Les travaux affectant le sol (creusement/forage de fondations sur pieux, etc.) nécessitent en tout temps l'obtention d'un permis de fouille, établi en concertation avec McCain.

En cas de présence de réseaux enterrés ou aériens, l'entreprise veillera à repérer les réseaux et s'assurera que les travaux de coupure soient bien effectués avant toute intervention. Si les coupures ne peuvent être effectuées, toutes les dispositions de sécurité et de protection seront prises avant le démarrage des travaux à proximité des réseaux.

9.2 RISQUES PROPRES A L'OPERATION

9.2.1 COACTIVITE

Lors de la planification du projet, les risques liés à la coactivité seront étudiés et limités dans la mesure du possible. Dans le cas où d'autres entreprises interviennent simultanément à nos travaux, les zones de travail de chacun seront clairement définies et matérialisées.

9.2.2 ANALYSE ET PREVENTION DES RISQUES INHERENTS AU CHANTIER ET A SON ENVIRONNEMENT

ANALYSE DES RISQUES : Activités interférentes			
Risques	Risques importés	Risques exportés	Prévention
Risque de chute de plain-pied	X	X	Baliser les zones piétonnes. Nettoyer régulièrement le chantier et signalisation d'obstacle. Baliser aussi la zone de stockage. Eclairage adapté. Porter des chaussures de sécurité. Signalisation de la zone travail pour engins mobile. Bonne gestion des câbles. Drainage de l'eau excédentaire.
Excavation et ensevelissement	X	X	Réalisation et sécurisation préalable de la fouille par talutage à partir de 1m30 ou si nécessaire. Vérification de la résistance des sols. Pas de stockage sur le bord du puits.
Risque de chute d'objets	X	X	Pas de coactivité dans la zone d'évolution des équipes. Mise en place de garde-corps + plinthes pour les tranchées.
Risque lié aux machines et outils	X	X	Les machines sont vérifiées annuellement et sont stockées dans le container ALB France. Pas de prêt de matériel autorisé. Porter des EPI dédiés.
Conduite d'engins	X	X	Attestation de contrôle disponible et de formation de l'utilisateur. Sous-sol stable et égal. Mise à disposition d'un homme lors des déplacements d'engins. Un ouvrier devra aller chercher les camions de livraison à l'entrée.

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

			Respect des règles de circulation et limitations de vitesse. Signalisation d'obstacles.
Circulation	X	X	Respect des règles de circulation. Utilisation cheminements piéton sécurisé mis en place. Sous-sol stable et égal.
Risque et nuisances dus au bruit	X	X	Nos équipes seront équipés de bouchons d'oreille et de casque anti bruit.
Envol sable/poussières	X	X	Port des EPI dédiés (lunettes de sécurité). Utiliser des machines avec d'extraction des poussières ou ajouter d'eau pour éviter la poussières.
Risque d'incendie ou d'explosion	X	X	Nos équipes sont équipées d'extincteur près des engins et dans la baraque de chantier. Le CSPS peut demander l'élaboration d'un permis feu pour les tâches susceptibles de produire un incendie ou une explosion. Respect du plan d'intervention en cas d'incendie.
Levage manutention travaux en hauteur PEMP	X	X	Attestation de contrôle disponible et de formation de l'utilisateur Balisage des zones de manutention en cours par l'entreprise en charge de la manutention et respect des balisages mis en place. Pas d'accès dans ces zones balisées sans autorisation préalable et ne pas passer en dessous des charges. Ne jamais lever des charges par au-dessus des personnes. Respecter la charge maximale. Attacher correctement le matériel d'accrochage. Matériel d'accrochage attesté et en fonction de la charge. Guider la charge avec une corde.
Accès en hauteur	X	X	Utilisation des tours d'accès réceptionnés et vérifiés par ALB et sous-traitants. Garde-Corps a 1m – 1m20 Harnais de sécurité avec dispositif antichute (Interdit de travailler seul dans cette cas). En cas de travail avec Harnais une moyenne d'évacuation est disponible (décrit dans le mode opératoire) Libération d'échafaudage via une carte échafaudage par une personne compétente. Ne jamais utiliser une nacelle élévatrice pour accéder une plate-forme plus élevée. Accès interdit pour personne non autorisé.

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

Électrique	X	X	Ne pas intervenir sur un installation sans habilitation électrique. (BA 4/5) Utiliser les câbles et des appareil électriques intact Ne pas travailler dans l'eau. L'utilisation de câbles à usage domestique est interdite. Ne coincez pas les câbles électrique. Notifiez les défauts électriques.
Radioactivité	X		Garder une distance de sécurité minimale de 2m vis-à-vis de l'appareil radioactif.
Travaux en zone obscure (ou de nuit)	X	X	Port du gilet fluo. Travailler dans un environnement éclairé.
Produits dangereux	X	X	Stockage au-dessus de bacs de rétention. Pictogramme pour produit dangereux. Disponibilité de MSDS et CIS. Procédures d'urgence. Être présente d'un kit de déversement.
Autres :			

Surveillance: Le conducteur de travaux et le conseiller en prévention devront vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention sur le chantier à chaque visite. Ils pourront/devront prévoir un temps de mise en œuvre si les actions ne sont pas réalisées

9.2.3 ANALYSE DES RISQUES DE DERNIERE MINUTE (LMRA)

Les travailleurs appliquent au cours de leurs tâches quotidiennes le principe de l'analyse des risques de dernière minute. En d'autres termes, ils identifient les risques présents sur le lieu de travail et prennent les mesures nécessaires pour les réduire ou les exclure.

ALB FRANCE

À cet effet, le travailleur se pose 5 questions :

1. Est-ce que je sais quelle tâche je dois effectuer, et comment ?
2. Ai-je à ma disposition des équipements /outils de travail appropriés, sûrs et contrôlés ?
3. Ai-je les bons EPI à ma disposition ?
4. L'environnement de travail est-il sûr ?
5. Sais-je quoi faire en cas d'un accident/ incendie ?

En cas de réponse négative à l'une de ces cinq questions, le travail ne peut pas être entamé. Le travailleur devra alors consulter son supérieur afin que les mesures requises soient prises. Le travailleur procédera ensuite à un nouveau contrôle de dernière minute ; si celui-ci est concluant (réponse affirmative à toutes les questions), le travail pourra être entamé ou repris.

Stel jezelf deze 5 vragen vóór je start!

1 !



Is mijn opdracht duidelijk?

2



Heb ik de juiste middelen?

3 PBM



Draag ik de juiste beschermingsmiddelen?

4



Is de werklocatie veilig?

5 Help!



Weet ik wat ik moet doen indien er iets fout gaat?

Is het antwoord **nee?**



Overleg met de leidinggevende op de werkplek

Is het antwoord **ja?**



Start het werk!

LAATSTE MINUUT RISICO ANALYSE

Samen voorkomen we een arbeidsongeval.



ALHEEMBOUW
bouw op veiligheid

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

9.2.4 MODE OPERATOIRE / ANALYSE DES RISQUES :

Modes opératoires en pièces jointes



 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

10. ANNEXE

10.1 CONSIGNES POUR LES URGENCES

PREVENIR AU PLUS VITE LES SECOURS

SUPPRIMER TOUT DANGER POUR SOI-MEME ET POUR LES VICTIMES SANS METTRE EN DANGER SA PROPRE SECURITE

INDIQUER :

- ☐ NATURE DE L'ACCIDENT
- ☐ GRAVITÉ
- ☐ NOMBRE DE VICTIMES
- ☐ CIRCONSTANCES
- ☐ ETAT SOMMAIRE DU BLESSÉ
- ☐ ADRESSE DU CHANTIER :

CHANTIER ZENITH
Mac Cain Alimentaire
Parc d'activité de la motte du bois
62440 Harnes

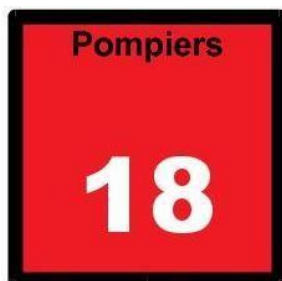
NE PAS RACCROCHER AVANT ACCORD DES SECOURS

PREVENIR LE RESPONSABLE DU CHANTIER ET LE CHEF D'ENTREPRISE

ATTENDRE LES SECOURS A L'ACCES DU CHANTIER

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

10.2 NUMEROS D'URGENCE



SERVICE D'URGENCE MAINS / PIEDS

S.OS. MAINS
Clinique Lille Sud
98 rue Gustave Delory
59813 LESQUIN
 **03.20.95.75.75**

HOPITAL LE PLUS PROCHE

Centre Hospitalier de Lens
99 Rte de la Bassée, 62300
Lens, France

ALB FRANCE



10.3 Livraison : protocole de sécurité

	PROTOCOLE DE SECURITE	Page : 1 / 6	
--	-----------------------	--------------	--

ETABLISSEMENT DU PROTOCOLE ENTRE :

Entreprise d'accueil (EA)

McCain Alimentaire
Rue Pierre Jacquart
Parc d'entreprises de la motte du bois
CS 90308 62440 HARNES
Tél. : 03.21.08.78.00

Donneur d'ordre Zénith :
(Nom - fonction - téléphone)

Entreprise de transport (ET)

Nom :
Adresse :

Tél. :
Adresse mail :

Chef d'établissement ou son représentant
(Nom - fonction - téléphone) :

ORGANISATION DE LA LIVRAISON

• Nature de l'opération

- ☐ Chargement
☐ Répétitif (1)(2)

- ☐ Déchargement
☐ Répétitif (1)(2)

• Responsable du chargement / déchargement

Personnel de l'entreprise recevant la livraison :

Personnel de l'entreprise de transport :

• Nature du protocole de sécurité

☐ Annuel

☐ Ponctuel

Date et heures de l'opération :

(1) Répétitif s'entend pour les opérations de chargement-déchargement pour la ou les mêmes marchandises dans les mêmes conditions.

(2) Le présent protocole est applicable à compter de la date de signature. Celui-ci est valable 1 an et sera actualisé en cas de modification significative.

FLOTTE DE VEHICULES

• Caractéristiques du/des véhicule(s)

☐ Véhicule léger

☐ Poids lourd

☐ Autre :

• Aménagement du véhicule

☐ Plateau
☐ Citerne

☐ Benne
☐ Bâché

☐ Frigorifique
☐ Fourgon

☐ Carrossé

☐ Autre :

• Moyens mis à disposition dans le véhicule

☐ Grue auxiliaire

☐ Chariot transporteur mobile

☐ Tire-Palettes manuel

☐ Autre :

☐ Pas de moyens mis à disposition.



MARCHANDISES TRANSPORTEES

Type de marchandise(s) : Précisez le poids, les dimensions etc....

Descriptif : _____



Préalablement à chaque opération de chargement / déchargement, un contrôle sera effectué.



En cas de non-conformité relevée, l'opération ne pourra avoir lieu.

Etat de la / des marchandise(s) :

☐ Liquide

☐ Solide

☐ Gaz

☐ Pâteux

Conditionnement de la / des marchandise(s)

☐ Vrac

☐ Big-bag

☐ Citerne

☐ Palettes

☐ Caisse

☐ Container

☐ Fûts

☐ Cartons

☐ Autre : _____

ENTREPRISE D'ACCUEIL

Consignes de sécurité spécifiques à l'opération (EPI requis, interdiction de passage de piétons lors de l'opération, instructions spécifiques...)

Règles d'intervention en cas d'accident ou d'incident spécifiques à l'opération (à préciser) :

ALB FRANCE

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

	PROTOCOLE DE SECURITE	Page : 3 / 6	
---	-----------------------	--------------	---

CONSIGNES DE SECURITE

REGLES GENERALES

- La livraison doit être conforme à la commande.
- Se présenter au poste de garde avant toute opération.
- Porter les équipements de protection individuelle suivants :

Obligatoire sur le site



EPI complémentaires selon la zone ou les marchandises transportées (cf. FDS)



- Posséder les FDS des produits livrés.
- Le code du travail interdit de laisser travailler un salarié sous l'emprise d'un état alcoolique sur un poste de travail « à risque ». En cas de suspicion d'ébriété, l'opération ne sera pas réalisée et le représentant de l'entreprise de transport sera immédiatement averti.
- En cas de transport de produits dangereux, douches, rinces œil... doivent être présent dans le camion.
- En cas d'accident ou d'incendie, alerter immédiatement le poste de garde au 03.21.08.78.00., puis avertir un secouriste

MODALITES D'ACCES

- Respecter les limitations de vitesse (10 km/h sur tout le site).
- Circuler avec prudence. Respecter le sens de circulation (cf. plan de circulation)

ORGANISATION DU CHARGEMENT / DECHARGEMENT

Moyens Humains

- Pratiquer sous la supervision du personnel Zénith ou l'entreprise recevant la livraison.
- Le chauffeur doit rester à proximité de son camion.
- Veiller à l'absence de personnes et d'engins dans la zone d'évolution du camion préalablement balisée.

Moyens Techniques

- Pratiquer l'opération de chargement / déchargement véhicule immobilisé, **moteur à l'arrêt** (sauf pour le chargement /déchargement en citerne).
- Assurer l'immobilisation du véhicule par des cales placées en arrière des roues afin d'éviter le déplacement du véhicule en cours de chargement / déchargement.
- En cas de fuite : stopper l'opération en cours et alerter le responsable désigné.
- Dans le cas où la remorque n'est pas attelée au véhicule moteur, un système de retenue doit être mis en place.
- Les montées et descentes doivent être réalisées à l'aide d'un accès conforme
- Les **bouteilles de gaz comprimés** doivent être enchaînées à tout type de support pour éviter qu'elles ne basculent et disposer de bouchons de protection lors du déchargement.
- Déchargement des marchandises dangereuses via une **citerne** :
 - Utiliser un **garde-corps** pour se déplacer sur les passages prévus pour se rendre sur le haut de la citerne.
 - Le camion doit être équipé d'un arrêt d'urgence qui permettra de stopper le déchargement en cas de problème.



INTERDICTION

- De jeter des déchets n'importe où.
- De visiter tout autre secteur.
- De fumer / vapoter en dehors des zones prévues.
- De stationner ailleurs que prévu.
- De pénétrer sur le site avec enfants ou animaux.
- De manger et boire ailleurs que sur le lieu de restauration.



CONSEILLER A LA SECURITE EN CAS DE LEVAGE

08 - VÉRIFICATION AVANT LEVAGE A compléter par le chef de manœuvre et le grutier		Oui	Non	NC
1	L'adéquation de levage a-t-elle été faite ?	☐	☐	☐
2	Balisages et signalisations sont en place ?	☐	☐	☐
3	Si empiètement sur voie pédestre, une déviation a-t-elle été mise en place et signalée ?	☐	☐	☐
4	Les conditions météo sont-elles satisfaisantes ?	☐	☐	☐
6	La zone d'évolution est-elle libre de tout obstacle ?	☐	☐	☐
7	Le terrain est-il suffisamment stable pour réaliser le levage ?	☐	☐	☐
8	Le grutier a-t-il une bonne visibilité de l'ensemble de l'opération ?	☐	☐	☐
9	Les ouvrages enterrés ont été identifiés et validés par la Maitrise projet ?	☐	☐	☐
10	Les plaques de répartition sont-elles adaptées et correctement installées ?	☐	☐	☐
11	Les accessoires de levage permettent-ils de lever la charge en toute sécurité ?	☐	☐	☐
12	Présence d'une corde de guidage pour maîtriser les balans de la charge ?	☐	☐	☐
13	Le plan de circulation est-il fourni et connu ?	☐	☐	☐
14	En cas de rupture visuelle entre les intervenants, des radios sont mises à disposition ?	☐	☐	☐
15	La minute sécurité a été faite avec l'ensemble du personnel affilié à l'opération ?	☐	☐	☐

IMPLANTATION.

Indiquer au moyen de dessin/croquis ou du plan de la zone d'intervention :

- L'emplacement de la grue ou du moyen de levage
- La disposition du balisage
- Les déviations routières et piétonnes.

ALB FRANCE

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

	PROTOCOLE DE SÉCURITÉ	Page : 5 / 6	
---	------------------------------	--------------	---

VISA DES ENTREPRISES

- Je déclare avoir pris connaissance du protocole de sécurité au sujet du chargement et déchargement de marchandises.
- Je déclare transmettre ce protocole de sécurité aux chauffeurs de ma société. Ceux-ci seront formés afin de s'assurer que l'ensemble des personnes intervenant a pris connaissance de ce document.
- La méconnaissance de ce protocole de sécurité par le chauffeur engage la responsabilité de son employeur.

<u>Nom de la Société recevant la livraison :</u>	<u>Nom du transporteur :</u>
<u>Date :</u>	<u>Date :</u>
<u>Nom :</u>	<u>Nom :</u>
<u>Fonction :</u>	<u>Fonction :</u>
<u>Signature :</u>	<u>Signature :</u>

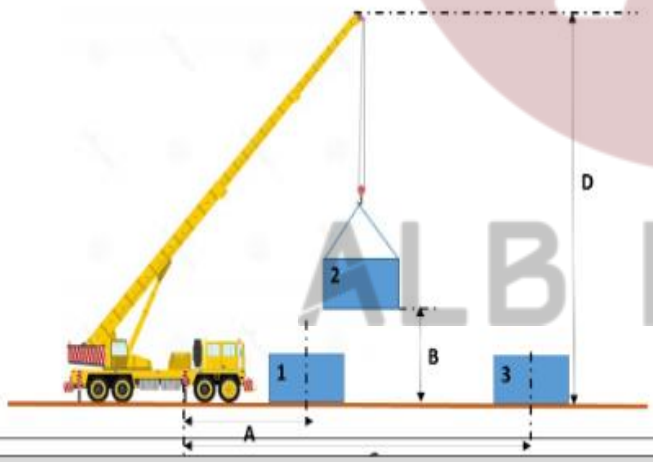
ALB FRANCE



 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

10.4 Plan de levage

Toute opération de levage implique une étude anticipée tant sur les moyens utilisés que sur son environnement.
Toutes les opérations de levage sont annoncées la veille en infocentre de manière à anticiper d'éventuelles interférences.
Ce document en 3 parties doit être renseigné par le chef de manœuvre et le grutier. Les informations et analyses présentes dans ce document doivent être intégrées dans la minute sécurité obligatoire avec l'ensemble des personnes affiliées à l'opération
Compléter ce document est une obligation.

01 - INFORMATIONS SUR L'OPÉRATION - Cocher si oui		Date/heure du levage :	
Entreprise organisatrice :		Représentée par :	
Signature :			
Vitesse vent : Km/h	Risque rafale : Km/h	Charge nominale : 40%	Nombre de grues : 1
Description de l'opération : 1. Mise en place de la grue et contrepoids / Balisage de la zone de levage / 2. Accrochage de la charge / 3. Levage de la charge/ 4. Placement de la charge. Cette opération se fera en contact avec le rigger			
02 - DÉTAILS DE LA CHARGE.		Longueur : cm	Largueur : Cm
		Hauteur : Cm	
Poids de la charge : tonne(s)		Poids des appareils : tonnes	Poids total : tonnes
03 - DÉTAILS ELINGAGE		Câble : X	Chaîne : X
Nylon : t		t	t
Manille : X	t	Palonnier : X	t
Autre			
04 - SYNOPTIQUE - Les distances et hauteurs sont à inscrire en mètres			
		1	Position initiale de la charge
		2	Altimétrie de la charge
		3	Position finale de la charge
		A	Distance axe grue /charge m
		B	Hauteur max de la charge m
		C	Distance axe grue /charge m
D	Hauteur Max de la flèche m		
05 - GESTION INTERFÉRENCES – Si interférence, circulation, engin ou moyen, joindre un plan de détail			
06 – MOYENS liés à l'opération		Nombre de personnes :	Type d'engins Nacelle : Chariot élévateur :
07 – MANAGEMENT		Nom du grutier :	Nom du chef de manoeuvre :

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

08- OBSERVATIONS

Avant le levage, le grutier contrôle l'état de la grue et la charge de levage, des tests ont été réalisés avant chaque début d'opération

La phase 09 intervient après la validation de l'adéquation de levage (points 1 à 8).

Tous les points de vérification (09) sont énumérés en minute sécurité avant de commencer le levage.

Dans le cas où une réponse est NON, voir un représentant ALB Fr pour validation écrite.

09 - VÉRIFICATION AVANT LEVAGE A compléter par le chef de manœuvre et le grutier		Oui	Non	NC
1	L'adéquation de levage a-t-elle été validée par ALB France ?			
2	Balisages et signalisations sont en place?			
3	Si empiètement sur voie piétonne, une déviation a-t-elle été mise en place et signalée?			
4	Si blocage sur voie engin, une déviation a-t-elle été mise en place et signalée?			
5	Les données du contrôleur d'état de charge correspondent à l'adéquation?			
6	La zone d'évolution de la grue est-elle libre de tout obstacle?			
7	Le terrain est-il suffisamment stable pour réaliser le levage?			
8	La charge est monobloc?			
9	Le grutier a une bonne visibilité de l'ensemble de l'opération?			
10	Les conditions météorologiques sont-elles satisfaisantes?			
11	Les ouvrages enterrés ont été identifiés et validés?			
12	Les plaques de répartition sont-elles adaptées et correctement installées?			
13	Les poutres sont-elles brochées? Le mouflage est-il suffisant au brin?			
14	L'élingage est correct (état et mise en place) et la charge est équilibrée, stable ?			
15	L'élingage permet-il de lever la charge en toute sécurité ?			
16	Toutes les fixations ou les liaisons de la charge sont enlevées ?			
17	Le balancé potentiel de la charge est maîtrisé par des moyens de retenue?			
18	La zone et le trajet de manutention sont connus et dégagés de tout obstacle?			
19	En cas de rupture visuelle entre les intervenants, des radios sont mises à disposition?			
20	La minute sécurité a été faite avec l'ensemble du personnel affilié à l'opération?			
Date :	Le Chef de manœuvre	Le Grutier	Heure de démarrage :	
Signature			Heure de fin :	



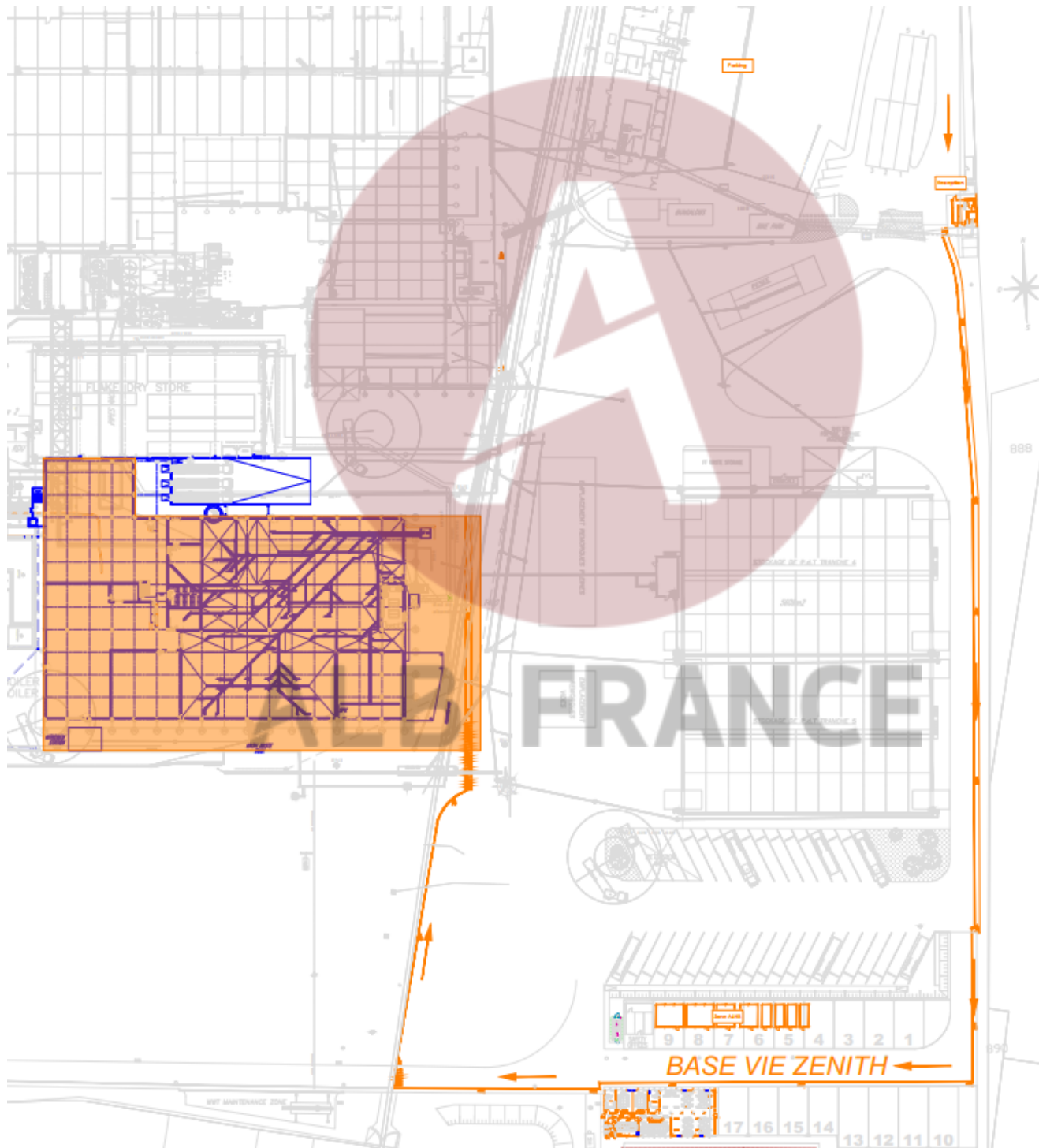
ALB FRANCE

10 - IMPLANTATION

Indiquer au moyen de dessin/croquis :

- L'emplacement de la grue
- La disposition du balisage
- Les déviations routières et piétonnes.

A mettre à jour à partir du PIC de chantier



A la fin de l'opération, le document est à archiver dans le classeur « Levage »

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 28/04/2025
	McCain Projet Zenith	

Liste des sous-traitantes

Voir document avec arbre des sous-traitants

